



DÉCÉDÉS EN GRAND NOMBRE

Référence : Circulaire MINI-INT du 24 Août 1994.

Dans une situation où il y a de nombreuses victimes décédées, prendre les dispositions suivantes :

➤ Le relevage n'est pas urgent :

Il est effectué sur demande des forces de l'ordre et de l'identité judiciaire.

➤ Le relevage est urgent :

- Numéroté les corps,
- Marquer leur position,
- Ramasser avec chaque corps tous objets, vêtements, voire partie du corps lui appartenant,
- Regrouper les corps dans un dépôt mortuaire existant localement, ou dans un dépôt mortuaire mobile.

➤ Élément d'hygiène et de sécurité :

- Le risque de contamination infectieuse par des cadavre en grand nombre est très faible.
- S'il y a contact avec une plaie d'un sauveteur, laver immédiatement la plaie et consulter un médecin.
- Le port des gants est obligatoire.

Observations :

➤ Sauf réquisition, aucun transport de corps ne doit être effectué par les sapeurs-pompiers.

➤ Dans le cadre d'un plan rouge :

- Ne déplacer les corps qu'en cas de nécessité absolue.
- Ne procéder à leur regroupement que sur demande des forces de l'ordre et des autorités judiciaires.